

LABELLISATION “ LIRE A LA MER ” 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT Département Hérault / Commune de Clermont l'Hérault

Entre, d'une part :

Le Département de l'Hérault, représenté par son Président en exercice, Monsieur Kléber Mesquida, agissant en vertu de la délibération n° CP/260623/C/13 de la commission permanente en date du 26 juin 2023 ayant pour objet l'adoption du projet de convention 2023 “ Lire à la mer ”.

Et, d'autre part :

La Commune de Clermont-l'Hérault, représentée par son maire, Monsieur Gérard Bessière par sa demande en date du 29 Mars 2023

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Label Lire à la mer : Programme en partenariat - année 2023

L'opération « Lire à la mer » initiée par le Département en 2008, vise à déployer pendant l'été des bibliothèques éphémères dans des lieux fréquentés par les estivants.

L'objectif consiste à mettre à disposition des collections de livres et revues sur des lieux de loisir (bord de mer, de lac, de rivière, piscines...) afin de faciliter et démocratiser l'accès à la lecture.

Quelques principes de base président à la conception de « Lire à la mer » qui se fonde sur la volonté départementale de mettre la culture, en l'occurrence la lecture, à la portée de tous les publics :

- accès libre et gratuit pour tous
- mise à disposition de documents convenant à une lecture de loisir (structure de type paillote ou forme plus légère avec bacs adaptés...)
- consultation sur place des documents
- mise en œuvre d'animations visant à valoriser le patrimoine écrit (conte, lecture...).

A travers une labellisation de l'opération depuis l'année 2011, le Département entend contribuer à l'élargissement de cette offre qui rencontre un engouement certain auprès de la population. Grâce à ce label « Lire à la mer », les communes peuvent solliciter des aides de diverses natures pour mettre en œuvre, à leur échelle, des dispositifs semblables.

La Commune de Clermont-l'Hérault accueille chaque été un public nombreux sur la plage du Lac de Salagou. Inspirée par la réussite du programme départemental « Lire à la mer », la commune met en œuvre une opération de bibliothèque de plein air dénommée « Lire au lac ». Dans le cadre de cette opération, un partenariat départemental sera mis en place pour l'été 2023.

ARTICLE 2 : Conditions de déroulement de l'opération

La Commune de Clermont-l'Hérault mettra en œuvre pour les mois de juillet et août une bibliothèque éphémère destinée à tous les publics sur la plage du Salagou.

Une collection de livres présentée dans des bacs sera mise à disposition du public de façon libre et gratuite ; aucune inscription ne sera requise.

Les bacs seront stockés dans le local (type Algéco) ainsi que les transats et les tapis en dehors des heures d'ouverture.

L'accueil sera assuré par le personnel de la médiathèque plus un personnel vacataire recruté pour l'opération.

Le service sera ouvert au public du 10/07/2023 au 25/08/2023 du lundi au vendredi aux horaires suivants : 14h00 - 18h00

ARTICLE 3 : Engagement des deux partenaires

Le Département de l'Hérault apportera :

Une aide technique sous forme de prêt longue durée de 200 livres et revues adaptés, complétés par des nouveautés, et livrés dans des bacs par la Direction de la Lecture Publique Départementale pour la durée de l'opération.

La valorisation de l'opération dans les relations presse du Département de l'Hérault.

La commune s'engage :

A aménager l'espace pour accueillir l'opération sur la plage du Salagou pendant l'opération estivale.

A ranger dans le local (type algéco) le matériel nécessaire à l'opération, en dehors des heures d'ouverture.

A communiquer sur le partenariat avec un matériel signalétique à placer sur le site : ce support de communication, fourni par le Département, portera la mention du label « Lire à la mer » et de la participation du Département de l'Hérault.

La mention du partenariat départemental devra également figurer sur les documents de communication édités par la Commune.

La commune s'engagera à présenter au Département un bilan quantitatif et qualitatif à la fin de l'opération estivale.

Fait à Montpellier, le
En deux exemplaires

Pour le Département de l'Hérault,
Le Président du Conseil départemental


Kléber MESQUIDA

Pour la commune de Clermont l'Hérault,
Le Maire


Gérard Bessière

